

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 2008-04-1, 2008-05-4 ET 2008-06-5

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le **4 juin 2018**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- PROJET DE RÈGLEMENT **2008-04-1** MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE 2008-04 AFIN D'ÉTENDRE LE TERRITOIRE ASSUJETTI À LA ZONE AGRICOLE;
- PROJET DE RÈGLEMENT **2008-05-4** MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2008-05 AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINES DONNÉES, MODIFIER LES LIMITES DE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE ET ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE;
- PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT **2008-06-5** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06 AFIN D'AUTORISER TOUTES LES ACTIVITÉS DES GROUPES D'USAGES « INDUSTRIE ARTISANALE » ET « INDUSTRIE LÉGÈRE » DANS LA ZONE 16-IL ET D'ASSURER LEUR INTÉGRATION PAYSAGÈRE PAR DES MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS VISUELS, D'ASSOULIR LES NORMES DE VENTE DE GARAGE, D'AUTORISER LA VENTE D'ALCOOL POUR CERTAINS ÉVÉNEMENTS DANS LES ZONES À DOMINANCE COMMUNAUTAIRE ET DE LOISIRS, AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE.

Ces règlements ont pour but d'assurer la concordance des règlements d'urbanisme aux dernières modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie, de favoriser le développement du secteur industriel de la municipalité, de permettre le recours aux projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble et d'alléger les normes concernant les ventes de garage.

Le projet de règlement **2008-04-1** ne contient pas de disposition assujettie à une approbation référendaire.

Le projet de règlement **2008-05-4** n'est pas susceptible d'approbation référendaire. En résumé, ce projet de règlement vise à modifier le plan d'urbanisme afin:

- D'agrandir l'affectation industrielle légère;
- De mettre à jour les données concernant le transport collectif, les contraintes anthropiques, les équipements et infrastructures importants, les territoires d'intérêt, les milieux forestiers et le milieu naturel sur le territoire;
- D'ajouter un chapitre concernant la protection et la mise en valeur des paysages.

Le projet de règlement **2008-06-5** contient plusieurs dispositions assujetties à une approbation référendaire, soit :

- Les usages permis dans la zone 16-IL;
- L'interdiction d'exercer de l'entreposage extérieur sans bâtiment principal dans la zone 16-IL ;
- Autoriser la vente d'alcool sur une base temporaire et sous réserve d'autorisation municipale dans les zones 17-P, 22-L et 26-L.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le 9 juillet 2018 à 18 h 30, au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'illustration des zones dont il en est fait mention plus haut ainsi que les projets de règlement **2008-04-1, 2008-05-4, 2008-11-4 et 2008-06-5** peuvent être consultés au bureau municipal situé au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables aux heures normales d'ouverture.

Donné à Baie-des-Sables (Québec), ce **29 juin 2018**.